

Règlement de Jeu
« Jeu concours pour la fête des pères Kusmi Tea x Les Raffineurs »
Kusmi Tea & Les Raffineurs

Article 1 : Société organisatrice et jeu projeté

ORIENTIS GOURMET, SAS au capital de 11.494.590,79 euros ayant son siège social au 89 Avenue Niel 75017 Paris (France), et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 350 283 057 (ci-après « l'Organisateur ») organise un tirage au sort, sans obligation d'achat du 12 juin 2023 à 9h00 au 18 juin 2023 à 23h59 (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu est organisé en partenariat avec la société SORAFF, SAS au capital de 5000, euros, ayant son siège social au 29 Rue Notre-Dame de Nazareth, 75003 Paris et immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 804 885 044, représentée par Julien BERGIS, en sa qualité de Co-fondateur (ci-après le « Partenaire » ou « Les Raffineurs »).

Les Raffineurs est une société spécialisée dans la vente à distance sur catalogue spécialisé.

L'opération est intitulée : « Jeu concours pour la fête des pères Kusmi Tea x Les Raffineurs ». Le Jeu est accessible à l'adresse suivante : https://cloud.newsletter.kusmitea.com/les_raffineurs

Les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine disposant d'une connexion internet et d'une adresse e-mail valide lui permettant de se connecter depuis les pages web indiquées à l'article 1 ci-dessus.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que l'ensemble du personnel et des sous-traitants de l'Organisateur et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le gain qui lui aurait été indûment attribué.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Le Jeu se déroule du **12 juin 2023 à 9:00 au 18 juin 2023 à 23:59** (date et heure française faisant foi). L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier et/ou prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

3.2 Pour participer au Jeu, il suffit de :

→ **Disposer d'une adresse e-mail valide**

→ **Se connecter à l'adresse suivante pour accéder au Jeu :**
https://cloud.newsletter.kusmitea.com/les_raffineurs

→ **Remplir le formulaire de participation à savoir (informations obligatoires) :**

Prénom

Nom

Adresse e-mail

→ Accepter de recevoir la Newsletter Kusmi Tea en cochant la case « J'accepte de recevoir la Newsletter Kusmi Tea. »

→ Accepter de recevoir la Newsletter Les Raffineurs en cochant la case « J'accepte de recevoir la Newsletter Les Raffineurs »

→ **Avoir pris connaissance et accepter le Règlement**

→ **Cliquer sur le bouton « Je participe »**. La participation est alors prise en compte et confirmée par un message s'affichant sur la page du Jeu.

Les champs obligatoires du formulaire de participation doivent être intégralement renseignés et validés avant le 18 juin 2023 à 23h59.

Article 4 : Sélection du gagnant

Un (1) gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé par l'Organisateur le 19 juin 2023 (ci-après le « Gagnant »), sur la base de la liste des participations valides répondant aux conditions prévues au présent Règlement en utilisant la fonction « ALEA.ENTRE.BORNES » (Excel) garantissant la confidentialité et la sécurité des informations des participants, leurs données étant anonymisées.

Article 5 : Le Gain

Le Gagnant remportera le lot composé des produits suivants (ci-après le « Gain ») :

- | |
|---|
| <p>✓ KUSMI TEA : un bon d'achat d'une valeur de 150€, valable sur le site internet https://www.kusmitea.com/fr/home/ (durée de validité : 6 mois)</p> <p>✓ LES RAFFINEURS : un bon d'achat d'une valeur de 150€ valable sur le site internet https://www.lesraffineurs.com/ (durée de validité : 6 mois)</p> |
|---|

Le Gain sera envoyé au Gagnant la semaine du 19 juin 2023, selon les modalités précisées à l'article 6 ci-dessous.

La valeur totale du Gain mis au tirage au sort est de **300,00 € TTC**.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation du Gain.

Cette valeur ne saurait faire l'objet d'une quelconque contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

Le Gain est strictement nominatif et ne peut être ni cédé, ni transféré, ni revendu. Le Gagnant ne pourra pas demander à recevoir une quelconque contrepartie de son Gain et notamment en espèces, le Gain n'étant ni échangeable ni remboursable ni cessible.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut, erreur ou omission qui empêcherait le Gagnant de jouir de son Gain (cette liste n'étant pas limitative).

Article 6 : Information du Gagnant

Le Gagnant est désigné de manière aléatoire par tirage au sort conformément à l'article 4 ci-dessus. La décision de l'Organisateur est définitive.

Un e-mail de confirmation sera alors envoyé le même jour au Gagnant à l'adresse email indiquée dans son formulaire de participation tiré au sort (« l'Annonce »). Le Gain sera envoyé au Gagnant dans le mail lui annonçant qu'il a gagné.

Pour pallier l'élimination du Gagnant pour une des raisons quelconques exposées plus haut ou si le Gagnant n'était pas joignable aux coordonnées indiquées dans son formulaire de participation, un nouveau tirage au sort sera réalisé par l'Organisateur afin de désigner un gagnant suppléant dans les mêmes conditions. Dans l'hypothèse où le second gagnant tiré au sort était éliminé dans les conditions décrites ci-dessus, le Gain serait considéré comme définitivement perdu.

Le Gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux conditions de participation, son Gain ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du Gagnant avant la remise du Gain. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 7 : Remise ou retrait du Gain

A compter de l'Annonce, Le Gagnant devra envoyer son mail de réponse dans le délai prévu et communiquer les informations suivantes (obligatoires) : le nom du Jeu, son nom et son adresse postale afin de bénéficier de son Gain.

Si l'adresse électronique communiquée est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant ou, si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement l'e-mail de confirmation, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient en aucune façon à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées des Gagnants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'une adresse postale erronée.

Le Gagnant injoignable ou ne répondant pas dans le délai imparti, ne pourra prétendre à aucun Gain, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Il en va de même pour le Gagnant qui n'aurait pas mis en œuvre les modalités d'organisation de son voyage définies au présent article 7.1 ci-dessus.

Le Gain n'est pas interchangeable contre un autre objet.

Article 8 : Traitement des données

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et pour l'attribution du Gain. Ces données sont destinées aux services marketing et communication de l'Organisateur ainsi qu'à des prestataires de services tiers agissant en qualité de sous-traitants auquel l'Organisateur peut recourir pour l'acheminement du Gain.

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Organisateur qui consistent notamment en la gestion de l'inscription et de la participation du participant au Jeu, et en la prise de contact avec le Gagnant et l'envoi du Gain. Les données devant être adressées à l'Organisateur sont obligatoires. A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Ces informations sont également nécessaires à l'attribution et à l'acheminement du Gain et seront communiquées au Prestataire, uniquement à cette fin.

Dans le cas où le participant a manifesté son consentement en cliquant sur « J'accepte de recevoir la Newsletter Kusmi Tea », il reconnaît accepter de partager ses informations avec ORIENTIS GOURMET, responsable de traitement. Ces informations sont destinées à des fins de prospection commerciale, réalisation de statistiques et d'études marketing et de gestion de la relation clients afin de proposer aux clients des offres commerciales ciblées. Les participants peuvent également se désinscrire à tout moment via le lien de désabonnement tel qu'indiqué dans ses correspondances.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant à l'Organisateur par courrier à l'adresse de l'Organisateur : ORIENTIS GOURMET-Parc du Hode - 76430 Saint Vigor d'Ymonville; ou par email à privacy@orientis.fr. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Dans le cas où le participant a manifesté son consentement en cliquant sur « J'accepte de recevoir la Newsletter Les Raffineurs », il reconnaît accepter de partager ses informations avec le Partenaire, responsable de traitement. Ces informations sont destinées à des fins de prospection commerciale, réalisation de statistiques et d'études marketing et de gestion de la relation clients afin de proposer aux clients des offres commerciales ciblées. Les participants peuvent également se désinscrire à tout moment via le lien de désabonnement tel qu'indiqué dans ses correspondances.

Les participants ayant expressément accepté de recevoir la Newsletter du Partenaire en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation sont informés que leurs données seront communiquées au Partenaire par l'Organisateur, à l'issue du Jeu et pour les finalités décrites.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant au Partenaire à l'adresse indiquée par celui-ci. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la [CNIL](#).

Pour plus d'information, notre [politique de confidentialité](#) est consultable à tout moment.

Article 9 : Responsabilité

Participants et Gagnant reconnaissent et acceptent que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent uniquement à la mise en place du Jeu, à l'organisation du tirage au sort des formulaires de participation conformes aux conditions et modalités de participation du Règlement et à l'envoi du Gain au Gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque incident qui surviendrait en relation avec les produits de la marque Les Raffineurs composant le Gain, ceux-ci restant sous la seule et entière responsabilité du Partenaire, et selon ses propres conditions générales de vente applicables.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'e-mail de confirmation de la participation quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écourter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

Article 10 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu ou au Gain doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : contactfr@kusmitea.com. Et au plus tard quarante-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent Règlement.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, il est possible soit de saisir un médiateur de la consommation dans la liste donnée et actualisée par la

Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation ([ici](#)), soit de remplir un formulaire de plainte automatisé qui permettra la désignation d'un organisme de règlement des litiges ([ici](#)) afin de trouver un accord amiable. A défaut, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.

Le litige ne peut néanmoins pas être examiné par le médiateur si :

- Vous ne justifiez pas avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès d'ORIENTIS GOURMET par réclamation écrite.
- La demande est manifestement infondée ou abusive
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal
- Vous avez introduit votre demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite auprès d'ORIENTIS GOURMET.
- Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

A défaut, seuls seront compétents les tribunaux français.